

ARRÊTÉ

CORRECTION
A. M. Bourdel
DES BATIMENTS DE FRANCE

Le Ministre des Affaires culturelles

VU la loi du 31 Décembre 1913 sur les Monuments Historiques, modifiée et complétée par les lois des 27 Août 1941, 25 Février 1943 et 30 Décembre 1966 et le décret du 18 Mars 1924 déterminant les conditions d'application de ladite loi ;

VU l'arrêté du 17 Avril 1926 portant inscription sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques du porche de l'église de FOURS-EN-VEXIN (Eure) ;

VU la délibération du 8 Octobre 1971 du Conseil Municipal de la commune de FOURS-EN-VEXIN, propriétaire, portant adhésion au classement ;

VU l'avis de la Commission Supérieure des Monuments Historiques du 24 Mai 1971.

ARRÊTÉ :

Article 1er - Est classé parmi les Monuments Historiques le porche de l'église de FOURS-EN-VEXIN (Eure), figurant au cadastre section A, sous le n° 19, d'une contenance de 3 a. 85 ca. et appartenant à la commune.

Article 2 - Le présent arrêté sera publié au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble classé.

Article 3 - Il sera notifié au Préfet du département et au Maire de la commune propriétaire qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

PARIS, le 29 OCT 1971

Pour le Ministre et par délégation

Le Sous-Directeur des Monuments
Historiques et des Palais Nationaux

Signé : P. DUSSAULE

Pour Ampliation,
L'Attaché d'Administration
chargé de la
des Affaires

Signé : R. COMBE

Département :
EURE

Commune :
VEXIN-SUR-EPTE

Section : A
Feuille : 264 A 01

Échelle d'origine : 1/1250
Échelle d'édition : 1/500

Date d'édition : 21/07/2017
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2016 Ministère de l'Économie et des
Finances

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

porche église Fours en Vexin

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
LES ANDELYS
8 RUE SELLENICK 27705
27705 LES ANDELYS
tél. 02 32 54 76 00 - fax 02 32 54 76 01
cdif.les-andelys@dgif.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

